

**UN FAUX :**  
**« LA PRIÈRE DE JEAN XXIII**  
**POUR LES JUIFS »**

Robert Faurisson

*Nous sommes aujourd'hui conscients de ce que beaucoup, beaucoup de siècles d'aveuglement ont offusqué nos yeux de sorte que nous ne pouvons plus ni voir la beauté de Ton Peuple Élu ni reconnaître sur leurs faces les traits de nos frères privilégiés. Nous nous rendons compte de ce que la marque de Caïn est inscrite sur nos fronts. Au cours des siècles, notre frère Abel est resté étendu dans le sang que nous avons versé ou a répandu les larmes que nous provoquons par notre oubli de Ton Amour. Pardonne-nous la malédiction que nous avons faussement attachée à leur nom de juifs. Pardonne-nous de T'avoir une seconde fois crucifié dans leur chair. Car nous ne savions pas ce que nous faisons... (Traduit de l'anglais).*

Cette « prière pour les juifs » attribuée au pape Jean XXIII, mort le 3 juin 1963, est un faux. Ce faux est apparu en janvier 1964 dans un « rapport » de la revue juive américaine *Commentary* intitulé « Vatican II and the Jews » (Vatican II et

*Un faux : « La prière de Jean XXIII pour les juifs » 21*

les juifs) sous la signature de F.E. Cartus, présenté par ladite revue comme « le pseudonyme d'un observateur catholique romain qui a suivi de très près les développements du Concile œcuménique » (*Commentary* mensuel de l'American Jewish Committee (New York, Chicago, Los Angeles), janvier 1965, n° 1, vol. 39, p. 19-29 ; la « prière » figure à la page 21).

Le seul contenu de ce texte aurait dû donner à penser qu'un pape, même très favorable aux juifs comme l'était Angelo Roncalli (1881-1963), ne pouvait guère s'exprimer en ces termes sur le compte des catholiques. Cette « prière » revient, en effet, à dire : les juifs sont beaux ; ils sont le peuple élu de Dieu ; ils portent sur leurs visages les traits de nos frères privilégiés. Pendant des siècles les juifs ont versé sang et larmes. Nous, catholiques, nous avons été aveugles à tout cela. Nos visages à nous sont hideux en ce qu'ils portent la marque de Caïn. Nous sommes responsables du sang et des larmes versés par les juifs. Nous avons oublié l'amour de Dieu. Nous avons menti en inventant que Dieu avait maudit les juifs. C'est nous — et non les juifs — qui avons crucifié Dieu. Nous étions des inconscients.

Ce texte est excessif ; il transpire trop de haine pour les uns et trop d'amour pour les autres.

A suivre chronologiquement le destin de cette « prière » dans la seule presse française de 1966 à nos jours, on s'aperçoit que le faux a d'abord été très vite dénoncé, puis que, devant les assauts répétés de certains en faveur d'un texte si intéressant pour la cause des juifs, on a d'abord tu la vérité, puis laissé croire qu'il s'agissait d'un document authentique. Le journal *Le Monde* par exemple, essaiera pendant quelques années de mettre ses lecteurs en garde contre le faux, qu'il présentera prudemment comme « apocryphe », puis il renoncera à toute mise au point et même, ainsi qu'on va le voir, il finira par donner implicitement sa caution au faux.

***Année 1966***

Sous le titre « Une Prière de Jean XXIII pour les juifs », *La Documentation catholique* publiait un texte présenté comme la reproduction d'un article de *La Liberté* de Fribourg (Suisse) du 9 septembre 1966. Le texte commençait ainsi :

Les milieux du Vatican ont confirmé le 7 septembre l'existence et l'authenticité d'une prière composée par Jean XXIII quelques jours seulement avant sa mort et dans laquelle le Pape demande pardon à Dieu pour toutes les souffrances que l'Église catholique a fait subir aux juifs.

L'existence de cette prière qui, selon les intentions de son auteur, aurait dû être récitée dans toutes les églises, avait été annoncée récemment au cours d'une conférence à Chicago par M<sup>gr</sup> John S. Quinn, qui fut un des experts du Concile (*La Documentation catholique* 2 octobre 1966, col. 1728).

Suivait le texte de la « prière ». Aucune précision n'était fournie sur « les milieux du Vatican » qui avaient, paraît-il, confirmé l'authenticité de la pièce, ni sur la source permettant d'affirmer que, selon les intentions du pape, la « prière » devait être récitée dans toutes les églises.

Un mois plus tard, *La Documentation catholique* publiait un démenti sous le titre : « La Prière de Jean XXIII pour les juifs est un faux ». Voici le texte intégral du démenti :

*La Secrétairerie d'État a publié, le 26 octobre, le communiqué suivant au sujet de la soi-disant prière de Jean XXIII publiée dans notre numéro du 2 octobre, col. 1728, en nous faisant l'écho d'une information de presse à laquelle nous n'ajoutons aucun commentaire personnel :*

*La Documentation Catholique* du 2 octobre 1966 (n° 1479, col. 1728) reproduit, d'après *La Liberté* de Fribourg, du 9 septembre précédent, une « prière de Jean XXIII pour les Juifs » et affirme que les milieux du Vatican en auraient confirmé l'authenticité.

Il s'agit, en réalité, d'un faux.

*La Liberté* de Fribourg a repris ce texte du journal hollandais *De Tijd* du 18 mars 1965. Le *Tijd* le tenait de *American Commentary* de Chicago (organe de l'« American Jewish Committee ») de janvier 1965, signé d'un pseudonyme (« F.E. Cartus ») sans aucune indication de source ni d'authentification. Le fait même de publier la chose sous un pseudonyme aurait dû mettre en garde. M<sup>gr</sup> Quinn, qui est de Chicago, fit sienne cette prière (en toute bonne foi, on peut le croire) et en parla à une réunion interconfessionnelle.

Aucun bureau du Vatican ne peut avoir confirmé l'authenticité de cette prière, qui n'existe ni à la Pénitencerie apostolique, ni dans les écrits, tant imprimés qu'inédits, du Pape Jean XXIII.

M<sup>gr</sup> Louis Capovilla, qui est le dépositaire de ces derniers, dément sans hésiter l'authenticité de cette prière.

*Un faux : « La prière de Jean XXIII pour les juifs » 23*

L'examen attentif du texte fait d'ailleurs apparaître qu'elle est étrangère au style et au vocabulaire du regretté Pontife (*La Documentation catholique* 6 novembre 1966, col. 1908-1909).

Peu auparavant, le journal *Le Monde* avait publié un article intitulé : « La Prière pour les juifs attribuée à Jean XXIII est apocryphe ». L'article était présenté comme provenant du correspondant particulier du journal à Rome et il était daté du 26 octobre. Il commençait en ces termes :

« La prière pour les juifs attribuée au pape Jean XXIII est apocryphe. » Telle est l'assertion catégorique que nous tenons d'une source compétente du Vatican.

Le reste de l'article montrait que le correspondant du *Monde* et l'auteur de l'article publié dans *La Documentation catholique* du 6 novembre avaient puisé à la même source, à Rome. Mais *Le Monde* procédait à trois gommages. Au lieu d'un titre clair, il choisissait un titre obscur et inexact ; « apocryphe », mot rare, signifie : dont l'authenticité est douteuse. Au lieu de préciser que le texte provenait de *Commentary*, organe de l'« American Jewish Committee », il se contentait de dire : « [Cette prière] a été publiée aux États-Unis ». Enfin, pour atténuer un peu plus la valeur de ce qu'il appelait « l'assertion » (proposition que l'on avance comme vraie) d'une source compétente du Vatican, le journal ajoutait le commentaire que voici :

Ce démenti ne touche très précisément que ce texte. Il ne saurait remettre en cause l'attitude du pape Jean qui exprima, on le sait, sa volonté d'inclure dans les documents du concile une déclaration sur les juifs dont le cardinal Béa fut le principal auteur (*Le Monde* 27 octobre 1966, p. 9).

***Année 1967***

Six mois après cet avertissement du *Monde* Henri Fesquet, envoyé spécial du journal à Lyon au congrès de l'amitié judéo-chrétienne de France, n'en commençait pas moins son papier en ces termes :

L'épopée de la renaissance de l'État d'Israël, malgré l'ambiguïté de sa signification, a forcé l'attente du monde tandis que

l'Église romaine se donnait peu après un pape vraiment attentif aux requêtes de Jules Isaac, l'auteur de *L'Enseignement du mépris*, Jean XXIII n'avouait-il pas : « *Le signe de Caïn est gravé sur nos fronts. Des siècles et des siècles d'aveuglement ont fermé nos yeux. Pardonne-nous, Seigneur, de t'avoir crucifié une seconde fois dans la chair des juifs car nous ne savions pas ce que nous faisons.* » (*Le Monde* 21 avril 1967, p. 11.)

On comparera la version d'Henri Fesquet à la version originale des faussaires.

Quelques jours plus tard, *Le Monde* publiait un rectificatif sous le simple titre de « Jean XXIII et les juifs ». Il confiait que le fragment de la « prière », cité par son correspondant, avait été « puisé dans l'ouvrage *Rome et les juifs* de M.P.E. Lapidé, qui vient d'être publié — traduit de l'anglais — par les Éditions du Seuil ». Après cette publicité pour un ouvrage contenant un faux, il ajoutait que Mgr Capovilla avait « démenti tardivement [*sic*] l'authenticité [de la prière] » (*Le Monde* 7/8 mai 1967, p. 17).

#### **Années 1974-1975**

Le 31 décembre 1974, *Le Monde* publiait une correspondance de « M. Paul Samuel, de Paris » sous le titre « L'UNESCO, le Vatican et Israël ». Il s'agissait d'une protestation contre l'attribution par le Vatican du prix Jean XXIII à l'UNESCO. M. Samuel estimait que l'UNESCO avait, en excluant Israël, obéi « à la dictature du totalitarisme pétrolier » ; quant à la décision du Vatican, il la critiquait, jugeant que « le plus grand pape du vingtième siècle, Jean XXIII, n'aurait pas agi ainsi ». Et de citer le texte de la « prière ». *Le Monde* acceptait de publier cette lettre alors que celle-ci contenait un faux : un faux contre lequel le journal n'estimait plus nécessaire de mettre en garde ses lecteurs (*Le Monde* 31 décembre 1974, p. 4).

L'ironie voulut que des juifs, probablement émus et ravis de découvrir la « prière », écrivissent au journal pour s'étonner du silence entourant ce document. Tel fut le cas de « M. et M<sup>me</sup> Léon Zack, de Vanves ». Il fallut bien se résoudre à démentir. Mais le démenti du *Monde* prit une telle forme que le lecteur pouvait croire que le « texte apocryphe » avait été diffusé avec la

*Un faux : « La prière de Jean XXIII pour les juifs » 25*

même bonne (ou mauvaise) foi par *Commentary* (sans indication du caractère juif de la publication) et « différents organes d'Europe, y compris *La Documentation catholique* Titre choisi : « A propos de la prière apocryphe de Jean XXIII sur les juifs » (*Le Monde* 2 février 1975, p. 8).

### **Année 1983**

Le 30 janvier 1983, Alexandre Szombati publiait dans *Le Monde* une prétendue « Enquête sur le meurtre de Theodor Erich von Furtenbach qui se disait nazi ». Il écrivait :

Après la guerre, l'Église a renié ses égarements et un pape lui-même a reconnu « le signe de Caïn sur nos fronts ».

Ces paroles étaient attribuées à un « témoin » de l'assassinat, un assassinat qui, soit dit en passant, allait valoir à l'assassin un seul jour de prison ; ce dernier avait fait œuvre pie (*Le Monde* 30 janvier 1983, Supplément, p. I, IV-V)<sup>(1)</sup>.

### **Année 1989**

En septembre 1989, dans une émission de *La Cinq* sur le Carmel d'Auschwitz, M. Jean Kahn, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), lut devant le père Martelet la « prière » de Jean XXIII. Le père Martelet se garda bien de signaler qu'il s'agissait d'un faux.

Le mois suivant, à l'occasion du nouvel an juif, le même Jean Kahn accordait un entretien à deux journalistes du *Monde* Patrice Jarreau et Henri Tincq. Au cours de l'entretien, il déclarait :

[Mgr Decourtray] a décidé, aussi, de transmettre à toutes les paroisses la dernière prière rédigée par Jean XXIII, regrettant

---

(1) Sur le personnage qui signe « Szombati », on pourra lire un article que je lui ai consacré sous le titre : « Une enquête du *Monde diplomatique* sur les chambres à gaz » dans les *Annales d'Histoire Révisionniste* (n° 4, printemps 1988, p. 135-149).

les siècles de mépris de l'Église à l'encontre du peuple juif, afin qu'elle y soit lue par les curés (*Le Monde* 3 octobre 1989, p. 16).

Un lecteur du *Monde* écrivit le lendemain une courte lettre à André Fontaine, directeur du journal :

Jean Kahn, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), vous a déclaré (*Le Monde* 3 octobre 1989) que le cardinal Decourtray aurait décidé de transmettre à toutes les paroisses « la prière de Jean XXIII pour les juifs ». Je suis surpris qu'à cette occasion votre journal, qui recueillait là un « entretien » avec Jean Kahn, n'ait pas cru devoir rappeler, comme il l'avait fait au moins en une autre circonstance, vers 1974, que cette prière n'est qu'un faux ; pudiquement, vous parliez de texte « apocryphe ». — J'attends votre rectification (*Lettre de M. G.D. aimablement communiquée par son auteur*)

La rectification ne vint jamais et la lettre « à publier » ne fut pas publiée. J'ignore si le cardinal Decourtray eut jamais l'intention de diffuser le faux ou s'il s'agit là d'un projet que lui prêtait abusivement M. Jean Kahn. Peut-être le cardinal de Lyon a-t-il eu cette intention et peut-être même l'a-t-il mise à exécution. M. Jean Kahn est un cas. Il serait doté d'une « sensibilité particulière » et d'un « supplément d'âme » ; chez ses coreligionnaires il existerait, en effet, « une sensibilité particulière qui fait que l'électeur juif est un électeur avec un supplément d'âme » (*Le Quotidien de Paris* 11 février 1986, p. 6). Pour lui, les juifs français sont « des Français souvent plus patriotes que les autres » (*Le Figaro* 20 novembre 1989, p. 16)<sup>(2)</sup>.

Quant au journal *Le Monde* tout au long des années 1966-1989, il aura donc, selon une tradition qui lui est propre en pareil cas, traité le sujet de manière oblique.

Les responsables de l'American Jewish Committee participaient, dans leur style, à la campagne menée auprès du Vatican

(2) A rapprocher d'un article d'André Glucksman : « L'Europe sera "juive" ou ne sera pas » (*Libération* 16 avril 1982, p. 14) et d'une déclaration du grand rabbin Sitruk : « Chaque juif français est un représentant d'Israël » (*Le Monde* AFP, 12 juillet 1990, p. 7), propos qui sera déformé et atténué par deux journalistes du *Monde* qui demanderont au grand rabbin : « Lors de votre dernier voyage en Israël, n'aviez-vous pas déclaré que tout juif français devait se considérer comme un représentant d'Israël ? » (*Le Monde* propos recueillis par Jean-Michel Dumay et Henri Tincq, 30 septembre 1990, p. 9.)

*Un faux : « La prière de Jean XXIII pour les juifs » 27*

et de Paul VI pour que l'Église catholique en vînt à décharger les juifs de leur responsabilité dans « la condamnation à mort de Jésus-Christ ». Les textes de l'office du Vendredi Saint dénoncent les « juifs perfides » qui exigèrent de Ponce Pilate cette condamnation :

[Les juifs] voulaient rejeter l'injustice de leur forfait sur la personne du juge {romain} ; mais pouvaient-ils tromper Dieu qui est juge aussi ? Pilate a été participant de leur crime dans la mesure de ce qu'il a fait ; mais, si on le compare à eux, on le trouve beaucoup moins criminel<sup>(3)</sup>.

En 1965, les juifs espéraient que le Concile œcuménique Vatican II déclarerait sans ambiguïté la non perfidie des juifs et leur absence de responsabilité dans la condamnation à mort du Christ. Mais, plus le Concile se prolongeait, plus il apparaissait que le Vatican hésitait, surtout sous la pression des catholiques d'Orient. En fin de compte, la « Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes » du 28 octobre 1965 fit de larges concessions aux juifs mais les déçut. Ce point est peu connu et, aujourd'hui, la rumeur veut que l'Église ait, en 1965, déchargé les juifs de l'accusation de perfidie et de toute responsabilité dans la condamnation du Christ. La vérité est différente. Le Concile rappela « le lien qui relie spirituellement le peuple du Nouveau Testament avec la lignée d'Abraham », réprova et déplora l'antisémitisme, dit que le Christ « en vertu de son immense amour » s'était « soumis volontairement à la Passion et à la mort à cause des péchés de tous les hommes et pour que tous les hommes obtiennent le salut ». Il insista pour que les juifs ne fussent pas « présentés comme réprouvés par Dieu ni maudits, comme si cela découlait de la Sainte Écriture ».

Mais quelques mots — huit mots dans le texte latin — rappelaient tout de même, à l'intérieur d'une proposition concessive, que « les autorités juives, avec leurs partisans poussèrent à la mort du Christ » (*auctoritates Judæorum cum suis asseclismortem Christi urserunt*) Les pères conciliaires ne

---

(3) Dom Gaspard Lefebvre, *Missel vespéral romain (quotidien)* 1946 [1920], Vendredi Saint, Office des Ténèbres, 6<sup>e</sup> leçon, p. 674.

pouvaient tout de même pas altérer le contenu du récit évangélique<sup>(4)</sup>.

Jacob Kaplan, grand rabbin de France de 1955 à 1980, devait écrire, tout en se félicitant de certains aspects de la déclaration conciliaire :

Ce qui était espéré de Vatican II, c'était surtout le rejet de l'accusation de déicide portée contre les juifs. On était en droit de l'espérer. Comme on le sait, il y eut trois projets sur la question. Le premier en 1963, le second en 1964, le dernier qui devint définitif en 1965. Or, la version de 1964 (la deuxième) rejetait effectivement l'accusation de déicide, mais dans la dernière il n'en fut pas question. Il a été tout simplement supprimé. Que s'était-il passé ? Un article dans *Le Monde* (19-06-1987) nous le fait savoir. Dans le compte rendu du livre écrit en anglais d'un orientaliste qui fait autorité, Bernard Lewis, on donne un passage de son ouvrage *Sémites et Antisémites* où il fait état de pressions de nations arabes sur la Papauté afin que ne fussent pas disculpés les juifs du crime de déicide. Le Vatican céda. Regrettant cette suppression, le cardinal Liénart, de Lille, ne put s'empêcher de dire : « L'on pourrait croire que le Concile ne veut pas laver le peuple juif de l'accusation de déicide. » (« Dossier juifs et catholiques en dialogue », *La Documentation catholique* 2 juillet 1988, p. 680.)

### **Année 1990**

Aujourd'hui d'autres combats mobilisent les juifs dans leurs exigences à l'égard des catholiques.

Un récent article d'Henri Tincq dans *Le Monde* (7 décembre 1990, p. 1, 14) rappelle que, dans l'affaire du Carmel d'Auschwitz, les juifs ont obtenu satisfaction et que les carmélites devront quitter leur lieu de prière en lisière du camp pour un centre de dialogue et de recherche sur la Shoah. Les catholiques ont déjà versé de fortes sommes pour l'édification de ce centre mais le pape Jean-Paul II annonce le déblocage d'un complément de 100 000 dollars pour hâter la construction. Cependant, le pape reste suspect et, comme le dit le journaliste du *Monde* « le procès de "révisionnisme" a été intenté à Jean-

---

(4) *Concile œcuménique Vatican II*, du Centurion, 1989, p. 698.

*Un faux : « La prière de Jean XXIII pour les juifs » 29*

Paul II ». Le pape tarde trop à publier un document qu'il avait promis, en septembre 1987, de rédiger sur l' « Holocauste » et qui cautionnerait la thèse de la réalité des chambres à gaz hitlériennes<sup>(5)</sup>. Il s'intéresse trop au projet de béatification d'Isabelle la Catholique. Les juifs, avec l'appui de M<sup>gr</sup> Luster, s'efforcent d'empêcher la béatification d'une reine « trop catholique », coupable d'avoir, en 1492, signé l'édit de bannissement des juifs de son royaume, et cela sous l'influence de Torquemada, inquisiteur général qui, dit-on, avait abjuré sa foi d'origine : la foi juive.

Le mythe de « la prière de Jean XXIII pour les juifs » n'est guère vivace ; mais il demeure et, en raison même de sa discrétion, il risque de survivre bien des années encore.

Quant à l'American Jewish Committee, continuant sur sa lancée, il vient d'annoncer deux fausses nouvelles : selon son correspondant (?) à Paris, Roger Kaplan, la loi Fabius-Gayssot n'est pas passée et Faurisson est décédé (*Commentary* août 1990, p. 49, 51).

---

(5) Le 27 septembre 1990, l'*Osservatore Romano* publiait, cependant, en première page un article sur une « méditation du pape à Jasna Góra [Pologne] ». Jean-Paul II, parlant des juifs, aurait déclaré en polonais : « Ce peuple a été frappé par la mort terrible de millions de ses fils et de ses filles. D'abord, on les a marqués d'un signe particulier. Puis, on les a jetés dans des ghettos, des quartiers isolés. Puis on les a portés aux chambres à gaz, leur donnant la mort — seulement parce qu'ils étaient des fils de ce peuple (*Poi portati alle camere a gas, dando loro la morte — soltanto perché erano figli di questo popolo*) ». Moins d'une erreur de ma part, Jean-Paul II aura donc été le premier pape à cautionner ainsi — timidement, il est vrai — l'existence des chambres à gaz homicides.



*Un faux : « La prière de Jean XXIII pour les juifs » 31*

*Photo n° 3 : Juin 1990. Les 19 plaques commémoratives ne portent plus d'inscription. Les futures plaques mentionneront : « [...] Plus d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants, en majorité juifs, furent assassinés ici. » (Le Soir, Bruxelles, 21 novembre 1990.)*